

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021

Présents : Philippe HEITZ, Madjid BRIBI, Vincent CARREY, Benoit LAFFONT, Hervé MARCON, Emeline RAPAUD, Mathieu ROUSSEAU, Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD, Elisabeth VILLARS, Etienne CHATELON , Pierre BURELLIER

Secrétaire de séance : Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021 :

→ adopté à l'unanimité.

2- Choix énergie verte groupement achat électricité

a) Le Maire expose la proposition du SIEL-TE d'adhérer à un groupement d'achat d'énergie verte gaz et électricité, à l'occasion du renouvellement des marchés à passer par le SIE-TE au 1er janvier 2022. La mairie, chauffée au propane, n'est pas concernée par le marché gaz de ville (méthane). Avec une consommation électrique 2019 de 15,9 MWh pour l'ensemble de ses points de livraison (PDL), le surcoût du passage à une électricité verte pour l'ensemble de ces PDL est de l'ordre de 32 euros (estimation SIEL-TE).

b) Soucieux de privilégier l'approvisionnement en énergie renouvelable, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition du SIEL-TE.

c) Le Conseil autorise M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

3- Echange de chemin au lieu-dit « Bechetoile »

a) Le Maire rappelle au Conseil la délibération prise le 27 août 2018 par l'ancien Conseil municipal pour procéder au changement de tracé du chemin rural passant entre plusieurs bâtiments de la propriété de la société Châteaubriand Investissement au lieu-dit « Bechetoile », avec un échange de terrain d'une superficie de 380 m². Une enquête publique a eu lieu du 5 au 26 juin 2018.

b) la signature des actes notariés n'ayant pas été réalisée, le renouvellement du Conseil suite à l'élection municipale du 15 mars 2020 impose de reprendre une délibération.

c) M. le Maire propose de reprendre les décisions de la délibération du 27 août 2018, qui stipule notamment que les frais de géomètre, de notaire et d'enquête publique restent à la charge du demandeur.

→ délibération adoptée à l'unanimité

4- Demande de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) station d'épuration

a) Le Maire rappelle le projet de renouvellement de la station d'épuration (STEP) du bourg. Ces travaux sont éligibles à la DETR. Le montant total prévisible des travaux est estimé à 181 637 € HT.

b) Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à demander la DETR pour ce projet, au taux de 20%.

5 - Demande de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) salle Le Tilleul

- a) Le Maire rappelle le projet de travaux de mise en conformité accessibilité de la salle Le Tilleul. Ces travaux sont éligibles à la DSIL. Le montant total prévisible des travaux est estimé à 24 901 € HT.
- b) Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à demander la DSIL pour ce projet, au taux de 30%.

6 - Participation pour le financement de l'assainissement collectif

- a) Le Maire expose qu'une condition de l'aide du Département au renouvellement de la STEP du bourg est l'existence d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) d'un montant au moins égal à 1 400 euros par raccordement.
- b) Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, pour tout nouveau raccordement à la charge des propriétaires de constructions soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Les constructions existantes déjà raccordées au réseau d'assainissement ne sont pas concernées.
- c) Le montant de la PFAC est fixé à 1 400 € HT par logement, non soumis à la TVA.
→ délibération adoptée à l'unanimité

7- Questions diverses

- a) Le chemin du Moulin de Montchal est dégradé suite au trafic important. Sa pente entraîne un risque d'inondations de l'immeuble. Des vitesses excessives sont constatées sur ce chemin étroit, bordé de sorties de maisons et garages. Le chemin est en partie communal et en partie privé. Une rencontre entre le Maire, l'adjoint en charge de la voirie et des représentants des deux copropriétés a débouché sur le principe d'une démarche de mutualisation de travaux de voirie entre la commune et les copropriétés.
- b) Rythme scolaire : la question de la semaine scolaire (4 jours ou 4 jours et demi) se pose pour l'année prochaine. Un sondage a été réalisé au sein de l'association des parents d'élèves, montrant un partage exact des avis. Le débat au sein du Conseil municipal permet de faire la liste avantages/inconvénients mais sans dégager de consensus pour une option. Il est acté que le débat au Conseil municipal reprendra après un Conseil d'école sur le sujet, et après une écoute des enfants de primaire.
- c) Le site de la commune, obsolète, est en cours de mise à jour, en parallèle au renouvellement du poste informatique du secrétariat.
- d) Les permanences des élus le samedi matin sont très rarement utilisées par les habitants. Il est décidé de les remplacer à compter d'avril par des rendez-vous, en semaine ou le samedi, à la demande.
- e) Lors d'une rencontre avec la mairie, l'équipe du cinéma associatif Le Foyer a présenté les animations variées proposées par le cinéma, et son projet de pérenniser ses activités par l'embauche d'une personne chargée de l'animation. L'aide de la Région serait à compléter par un soutien des communes et de la communauté de communes.

8- prochain Conseil le mercredi 24 mars 2021

